

CANEVAS

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

GUIDE D'UTILISATION DU CANEVAS

À QUOI ÇA SERT ?

- C'est un modèle de normes et modalités qui devrait être revu annuellement notamment pour déterminer :
 - Les dates de remise des notes
 - Les modalités d'application progressives du bulletin unique de l'*Instruction annuelle*, notamment :
 - La possibilité de ne pas inscrire de résultat à la 1^{re} étape ou à la 2^e étape pour les matières dont le Régime pédagogique prévoit 100 heures ou moins d'enseignement au secondaire.
Au primaire, cette possibilité s'applique aux matières suivantes : éthique et culture religieuse ou culture et citoyenneté québécoise, anglais langue seconde, éducation physique et à la santé, musique, arts plastiques, art dramatique et danse.
 - La possibilité de n'évaluer qu'une des quatre autres compétences (compétences transversales), et ce, à l'étape jugée la plus appropriée.
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :
 - [Les savoirs essentiels des NME](#)
 - [La fiche syndicale des NME](#)

COMMENT UTILISER CE DOCUMENT ?

- Les normes sont imposées par les encadrements légaux (*Instruction annuelle*, LIP, régime pédagogique) ; seules celles qui impliquent des modalités d'application doivent faire l'objet de la proposition des enseignantes et enseignants dans le cadre des NME;
- Les modalités précisent les conditions d'application des normes et sont quant à elles proposées par les enseignantes et enseignants et approuvées par la direction.
- Nous recommandons d'établir ces normes et modalités lors d'une Assemblée syndicale des enseignantes et enseignants avant de les transmettre à la direction en [CPEPE](#).
- Les éléments **écrits en rouge** peuvent être adaptés selon les réalités de votre établissement et aux volontés de l'équipe enseignante.
- Nous vous recommandons de ne pas modifier les autres éléments du document puisque ceux-ci respectent les exigences des encadrements légaux tout en protégeant l'autonomie professionnelle du chaque prof.